



Relevé de conclusions du conseil de l'ED SPI 072 du 4 juillet 2008

Lieu : Salle 308, Bâtiment P3, USTL.

Rédacteur : Olivier Colot.

Ordre du jour

1. Nomination d'un représentant des ITA/IATOS docteurs au conseil de l'ED ;
2. Election de représentants de doctorants au sein du conseil de l'ED ;
3. Répartition des allocations ministérielles (campagne 2008) ;
4. Association de l'EMD à l'ED 072 ;
5. Questions diverses.

Marc Gzalet, directeur de l'ED, ouvre la séance à 16 h 30.

1. Nomination d'un représentant des ITA/IATOS docteurs au sein du conseil de l'ED

A partir de la liste des ITA/IATOS docteurs des unités de recherche relevant de l'ED et examen des dossiers, le conseil décide à l'unanimité de nommer Michel Descamps (IR HDR au LMP de l'UVHC) en tant que représentant des ITA/IATOS docteur au sein du conseil de l'ED 072, conformément aux statuts de l'ED.

Michel Descamps a ensuite rejoint le conseil pour participer à ses travaux.

2. Election de représentants des doctorants au sein du conseil de l'ED

Il a été décidé de mettre en place une procédure d'élection des trois nouveaux représentants des doctorants de l'USTL et de l'Ecole Centrale de Lille pour la fin octobre 2008.

Pour le représentant des établissements ULCO et Université d'Artois, l'élection du représentant (ULCO) sera également effectuée.

3. Répartition des allocations ministérielles (campagne 2008)

Les attributions des allocations ministérielles ont été décidées après consultation des listes de candidats sélectionnés par chacun des six domaines de l'ED et proposées au conseil via les DED et le bureau de l'ED. Elles respectent les répartitions par établissement.

4. Association de l'EMD à l'ED 072

Après analyse des compléments d'informations fournies par l'EMD suite à la demande du conseil, il est décidé de donner un avis favorable à la demande d'association de l'EMD dès lors que ses unités de recherche auront obtenu une reconnaissance appropriée par les instances compétentes. L'EMD doit néanmoins prendre les contacts nécessaires auprès des établissements co-accrédités de l'ED pour établir les conventions *ad hoc*.

5. Questions diverses

Il est décidé à l'unanimité, pour la campagne 2009 d'attribution des allocations ministérielles, d'avancer le calendrier de sélection des candidats d'un mois par rapport à celui établi pour l'année 2008.

Le directeur lève la séance à 18h30.